

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00345 et D08-01-18/B-00346
Propriétaire(s) : Neel Bhatt (en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Emplacement : 55 et 59, rue Poplar
Quartier : 14 – Somerset
Description officielle : lot 174, plan enregistré 14
Zonage : R4H
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour les maisons isolées existantes dont les titres ont déjà été distincts, mais qui ont été fusionnés depuis.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

La propriété est représentée sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Partie	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
1	8,83 mètres	32.64 mètres	287,9 mètres carrés	55, rue Poplar
2	8,83 mètres	32,64 mètres	287,7 mètres carrés	59, rue Poplar

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux nouveaux lots. Les lots et l'emplacement des maisons existantes ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00331 et D08-02-18/A-00332) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.